PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

Délimitation des lots de pêche amateur aux engins et filets (ADAPAEF) ouverts sur le domaine public fluvial de La Réunion de 2023 à 2027

(conformément à l'arrêté préfectoral n°2022-1285/SG/SCOP/BCPE
du 11 juillet 2022 modifié le 26 décembre 2022, le 11 août 2023 et le 25 octobre 2024)

Les 13 lots suivants sont ouverts à la pêche :

- Lot 1 : Rivière Saint-Denis
- Lot 2 : Rivière des Pluies
- Lot 3 : Rivière Saint-Jean
- Lot 4 : Rivière du Mât
- Lot 5 : Rivière des Roches
- Lot 6: Rivière des Marsouins
- Lot 7 : Rivière Langevin
- Lot 8 : Rivière des Remparts
- Lot 9 : Rivière Saint-Étienne
- Lot 10 : Rivière des Galets
- Lot 11 : Ravine Charpentier
- Lot 12 : Rivière Sainte-Suzanne
- Lot 13 : Rivière de l'Est

Une licence donne le droit de pêcher les bichiques sur un lot pour une année (du 1er janvier au 31 décembre), dans le respect de la réglementation de la pêche et des règles spécifiques encadrant la pêche des bichiques.

Le montant de la licence est fixé 32 € en 2024 indépendamment du lot (ces montants pourront faire l'objet d'évolutions annuelles).

Ces lots sont détaillés ci-dessous :

Lot 1 : Rivière Saint-Denis

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
1	amont	pont de la Délivrance	55.444966	-20.878654	338 242	7 690 499
1	aval	ruelle Jacquemin	55.444179	-20.876659	338 158	7 690 720

Longueur du lot : 230 m
Nombre maximum de licences : 10
Berge libre : berge droite (quand on regarde la mer). La pêche s'effectue obligatoirement à gauche pour tous les pêcheurs.

Lot 2 : Rivière des Pluies

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
2	amont	extrêmité aval du 2ème épi de protection de la rive droite en partant de l'aval, à environ 780 m en amont du trait de côte	55.502632	-20.889434	344 253	7 689 363
2	aval	à l'extrémité amont des ouvrages latéraux de protection de l'embouchure, à environ 270 mètres en amont du trait de côte	55.501718	-20.884969	344 153	7 689 857

Longueur du lot : 510 m
Nombre maximum de licences : 20
Berge libre : berge droite (quand on regarde la mer). La pêche s'effectue obligatoirement à gauche pour tous les pêcheurs.

Lot 3 : Rivière Saint-Jean

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
3	amont	pont d'accès à la zone de bois rouge	55.629983	-20.917252	357 527	7 686 402
3	aval	au niveau du temple en rive droite, à environ 240 mètres en amont du trait de côte	55.630585	-20.912731	357 586	7 686 903

Longueur du lot : 430 m
Nombre maximum de licences : 15
Berge libre : berge droite (quand on regarde la mer). La pêche s'effectue obligatoirement à gauche pour tous les pêcheurs.

Lot 4 : Rivière du Mât (uniquement sur le bras central)

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
4	amont	à 470 m en amont du trait de côte	55.696188	-20.979672	364 469	7 679 550
4	aval	à 170 m en amont du trait de côte	55.698665	-20.978199	364 725	7 679 715

Longueur du lot : 300 m
Nombre maximum de licences : 40
Berge libre : berge gauche (quand on regarde la mer). La pêche s'effectue obligatoirement à droite pour tous les pêcheurs.

NB : Les limites latérales du lot figurant sur la carte sont évolutives selon la mobilité naturelle du cours d'eau. En effet, le bras central peut être amené à se déplacer suite à des épisodes de crue. Les limites amont/aval demeurent en revanche inchangées.

Lot 5 : Rivière des Roches

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
5	amont	limite aval du radier de Beauvallon	55.694162	-21.00578	364 282	7 676 658
5	aval	aval du pont de la N2002	55.696395	-21.005703	364 514	7 676 669

Nombre maximum de licences : 30

Au sein des limites ci-dessus, **seules les 3 zones en vert figurées sur la carte ci-dessous sont autorisées**. En particulier, des canaux de reproduction doivent être maintenus libres de pêche entre les zones 2 et 3 ; Il s'agit des canaux numéros 6 et 7 en partant de la rive droite (côté Saint-Benoît).

Les canaux existants sur le lot n'ont pas d'existence légale au titre de la loi sur l'eau.
Leur destruction est programmée dans les années à venir dans le cadre d'un vaste chantier de renaturation de la rivère des Roches sur le secteur de Beauvallon.
La pêche dans les canaux cartographiés ci-dessus est tolérée de manière transitoire, dans l'attente de la réalisation de ces travaux.

Lot 6 : Rivière des Marsouins

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
6	amont	impasse Leconte de Lisle	55.713413	-21.037157	366 311	7 673 201
6	aval	ligne joignant en rive gauche le croisement de la rue Sully Brunet et de la rue du canal et l'extrémité nord du terrain de sport en rive droite, à environ 150 mètres en amont du trait de côte	55.714951	-21.033663	366 468	7 673 589

Longueur du lot : 420 m
Nombre maximum de licences : 25 (1 pêcheur par canal numéroté sur la carte ci-dessous)
Canal libre : voir carte ci-dessous, en rouge. Les pêcheurs ne peuvent pêcher que dans les canaux figurant en vert.

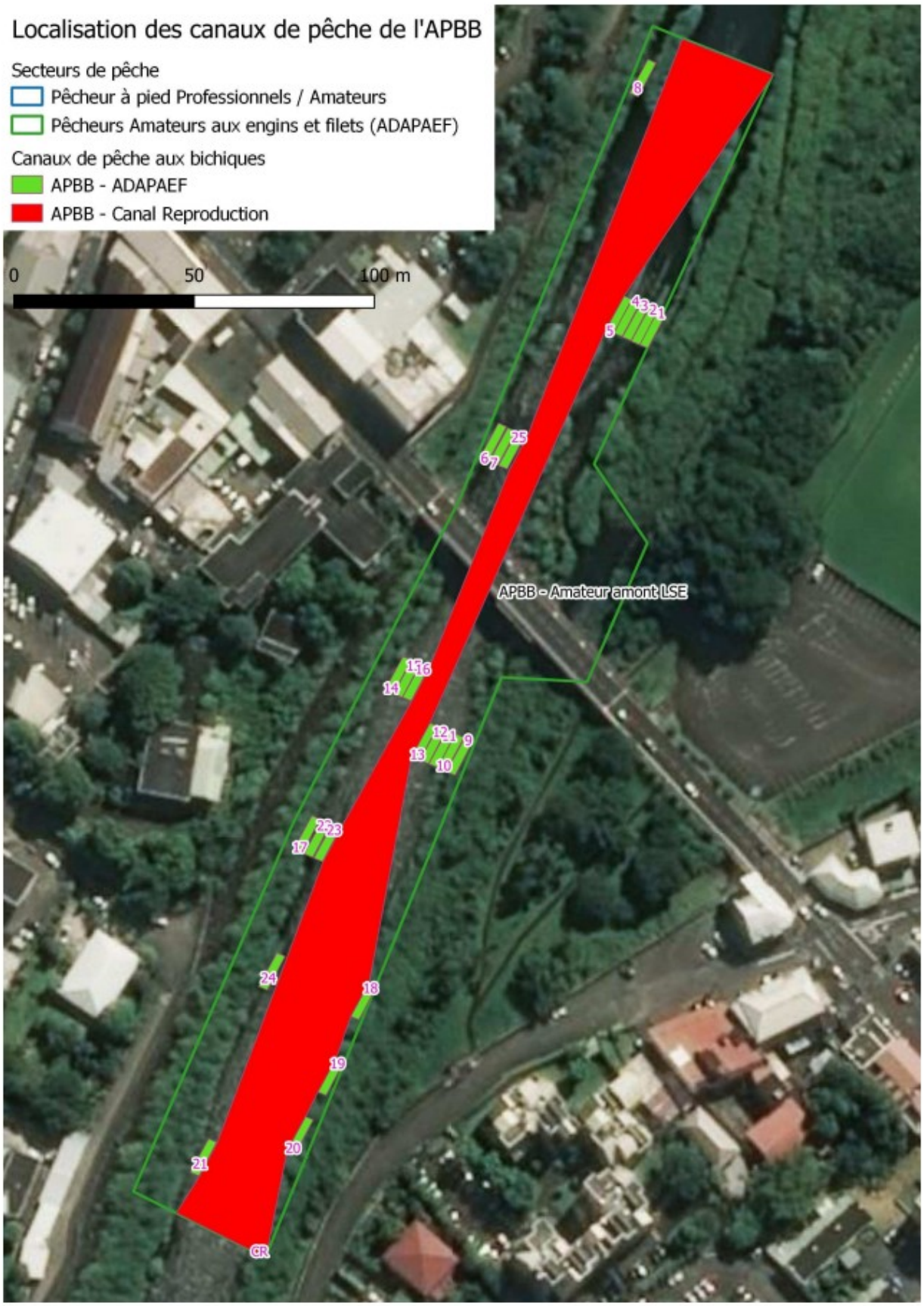
Localisation des canaux de pêche de l'APBB
Secteurs de pêche
Pêcheur à pied Professionnels / Amateurs
Pêcheurs Amateurs aux engins et filets (ADAPAEF)
Canaux de pêche aux bichiques
APBB - ADAPAEF
APBB - Canal Reproduction
0
50
100 m
APBB - Amateur amont LSE
GR

Lot 7 : Rivière Langevin

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
7	amont	début du bassin de la cascade Jacqueline	55.64483	-21.383943	359 512	7 634 754
7	aval	35 m à l'amont du 1er cassé naturel	55.644282	-21.385663	359457	7634596

Longueur du lot : 165 m
Nombre maximum de licences : 10
Berge libre : berge droite (quand on regarde la mer). La pêche s'effectue obligatoirement à gauche pour tous les pêcheurs.

Lot 8 : Rivière des Remparts

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
8	amont	premier radier fusible	55.618925	-21.382555	356 825	7 634 884
8	aval	170 m en amont du trait de côte	55.619277	-21.383686	356 863	7 634 759

Longueur du lot : 145 m
Nombre maximum de licences : 10
Berge libre : berge droite (quand on regarde la mer). La pêche s'effectue obligatoirement à gauche pour tous les pêcheurs.

Lot 9 : Rivière Saint-Étienne (uniquement sur le bras naturel principal)

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
9	amont	a 430 m en amont de la LSE soit 660 m du trait de côte	55.407588	-21.299424	334 819	7 643 880
9	aval	à 230 m en amont du trait de côté	55.405384	-21.301788	334 593	7 643 616

Longueur du lot : 430 m
Nombre maximum de licences : 20
Berge libre : berge droite (quand on regarde la mer). La pêche s'effectue obligatoirement à gauche pour tous les pêcheurs.

NB : Les limites latérales du lot figurant sur la carte sont évolutives selon la mobilité naturelle du cours d'eau. En effet, le bras central peut être amené à se déplacer suite à des épisodes de crue. Les limites amont/aval demeurent en revanche inchangées.

Lot 10 : Rivière des Galets

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
10	amont	à 300 m de la LSE soit 830 m du trait de côte	55.284913	-20.958008	321 683	7 681 545
10	aval	extrémité aval des digues, soit 530 mètres en amont du trait de côte	55.282458	-20.957747	321 428	7 681 571

Longueur du lot : 300 m
Nombre maximum de licences : 20
Berge libre : berge droite (quand on regarde la mer). La pêche s'effectue obligatoirement à gauche pour tous les pêcheurs.

Lot 11 : Ravine Charpentier

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
11	amont	passage à gué situé entre la piscine et le terrain de football, à environ 430 m du trait de côte	55.552808	-20.898589	349 482	7 688 397
11	aval	trait de côte	55.550548	-20.895541	349 244	7 688 733

Longueur du lot : 430 m
Nombre maximum de licences : 10
Berge libre : berge droite (quand on regarde la mer). La pêche s'effectue obligatoirement à gauche pour tous les pêcheurs.

Lot 12 : Rivière Sainte-Suzanne

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
12	amont	amont du radier du pont de la N2002, à environ 750 m du trait de côte	55.614307	-20.914433	355 894	7 686 700
12	aval	aval du radier du pont de la N2002, à environ 730 m du trait de côte	55.614457	-20.914263	355 910	7 686 719

Longueur du lot : 20 m
Nombre maximum de licences : 10
Berge libre : berge droite (quand on regarde la mer). La pêche s'effectue obligatoirement à gauche pour tous les pêcheurs.

Lot 13 : Rivière de l'Est

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
13	amont	aval du circuit de karting, à environ 1250 m du trait de côte	55.759273	-21.110496	371 140	7 665 121
13	aval	limite de salure des eaux, à 180 m en amont du trait de côte	55.767349	-21.105144	371 975	7 665 720

Longueur du lot : 1070 m
Nombre maximum de licences : 30
Berge libre : berge droite (quand on regarde la mer). La pêche s'effectue obligatoirement à gauche pour tous les pêcheurs.